

REUNION DU 2 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le 2 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LADAN, Maire.

Présents :

Monsieur Serge LADAN, Madame Claudine LELAIDIER, Monsieur Didier MALHAIRE, Madame Florence SOYER, Monsieur Pascal BARBANCHON, Madame Marie-Thérèse JEANNE, Madame Françoise BROUSSEAU, Madame Christelle GRANGÉ, Monsieur Jérôme SOYER, Monsieur Michel HUBERT (parti à 20 heures), Monsieur Patrice LEVIEUX (arrivé à 19 heures 50)

Absents excusés :

Monsieur Jean-Christophe TERNOIS qui a donné pouvoir à Madame Claudine LELAIDIER
Monsieur Alain LIARD

Absentes :

Madame Marina BIN
Madame Jacqueline RENAULT

Madame Florence SOYER a été élue secrétaire

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la revendication de Monsieur Jean-Christophe TERNOIS qui souligne avoir adressé un mèl excusant son absence à la réunion, ce message n'étant pas parvenu à la mairie, l'excuse n'a pas été notifiée. Aucune autre observation n'étant soulignée, l'assemblée approuve le compte-rendu du 13 février 2017.

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 13 février 2017 est signée par les membres présents.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour rajouter deux points à l'ordre du jour :

- **1/ Demandes de subventions entrant dans le cadre de l'opération Les Fosses d'Enfer**
- **2/ Modification statutaire de la Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande**

Point ajouté n° 1 : demande de subvention

1/ Demande de subvention rénovation thermique pour 2017 au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) (Délibération n° 2017/6)

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation thermique de l'ancien bâtiment du musée et l'isolation thermique du nouveau bâtiment.

Compte tenu du montant de l'investissement, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local sur l'exercice 2017.

Ce dossier sera déposé auprès de la Préfecture.

Le coût du projet s'élève à 95 840 € H. T.

Subvention sollicitée au titre de la DETR 2017 : 28 752 € soit 30 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter le projet,

Décide de déposer un dossier de demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local sur l'exercice 2017 auprès de la Préfecture,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2/ Demande de subvention au titre des fonds parlementaires (Délibération n° 2017/7)

La Commune de Saint-Rémy a vu disparaître son musée « Les Fosses d'Enfer », maison des ressources géologiques de Normandie, qui a fermé ses portes en décembre 2014, après plusieurs années d'activité réduite.

Le Conseil Municipal souhaite apporter un nouveau dynamisme à la Commune de Saint-Rémy en y créant un espace culturel qui répondrait aux besoins et aux motivations de ses habitants et de ses visiteurs. Profitant de la vacance des locaux de l'ancien musée, le projet approuvé par le Conseil Municipal consisterait, après rénovation, à créer une nouvelle médiathèque, une salle d'exposition, un espace accueil/boutique et une cafétéria-snack.

Le coût du projet est estimé à 570 490 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme son accord pour réaliser les travaux, il décide de solliciter une subvention au titre des fonds parlementaires. Il charge Monsieur le Maire afin qu'il établisse le dossier et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires. Le plan de financement de cette opération se fera avec l'aide des subventions, avec une partie des fonds propres de la Collectivité et la part restante sera financée par emprunt.

Point ajouté n° 2 : modification des statuts de la Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande

3/ Modification statutaire portant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (Délibération n° 2017/8)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 février 2017 (n°2017.02.23.12) concernant la modification statutaire portant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vu la délibération n° 2017.02.23.12 du Conseil Communautaire en date du 23 février 2017 concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de modification statutaire pour la compétence Habitat selon les termes ci-après « Elaboration et mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), conformément aux prescriptions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- D'autoriser Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet du CALVADOS et de la Région Normandie afin que ce dernier valide par arrêté préfectoral la prise de compétence Habitat.

NB : Le vote nominatif des subventions aux associations énoncé dans l'ordre du jour sera reporté lors d'un prochain Conseil Municipal. Toutefois, Une enveloppe globale de 8 000 € a été votée par le Conseil Municipal.

4/ Vote des taux d'imposition 2017 de la taxe d'habitation et des taxes foncières (Délibération n° 2017/9)

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes locales :

- taxe d'habitation : 13,68 %
- foncier bâti : 21,01 %
- foncier non bâti : 36,42 %

Après discussion, Monsieur le Maire met la proposition au vote :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition au titre de l'année 2017, comme suit :

- taxe d'habitation : 13,68 %
- foncier bâti : 21,01 %
- foncier non bâti : 36,42 %

5/ Convention de servitudes SDEC Energie (Délibération n° 2017/10)

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de Me Pascal CHUITON, notaire à Caen, au sujet de la réitération authentique de servitude entre le SDEC Energie et la Commune de Saint Rémy. Ce courrier est accompagné d'un projet d'acte notarié précisant les conditions de

servitude mises en place entre les deux parties pour l'accès au terrain cadastré AB53, situé au 1 rue des Ecoles.

Le Conseil Municipal, après lecture du projet et après en avoir délibéré, en accepte les termes et charge Monsieur le Maire de la signature de la convention définitive.

6/ Devis SARL MARIE Pascal pour travaux de débroussaillage (Délibération n° 2017/11)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis daté du 13 février 2017 de la SARL MARIE Pascal pour travaux de débroussaillage pour l'année 2017. Il comprend une intervention au printemps au prix de 0.071 € H.T. du mètre et une autre à l'automne au prix de 0.120 € H.T. du mètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les conditions du devis et opte pour une durée de contrat de 3 années. Monsieur le Maire est autorisé à signer la proposition de service pour les travaux de débroussaillage.

7/ Versement d'une subvention d'équipement exceptionnelle du budget général de la Commune au profit du budget des Fosses d'Enfer (Délibération n° 2017/12)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint Rémy a l'ambition d'apporter un nouveau dynamisme au site de l'ancien Musée des Fosses d'Enfer en y créant un espace culturel qui répondrait aux besoins et aux motivations de ses habitants et de ses visiteurs. Profitant de la vacance des locaux de l'ancien musée, il est prévu, après rénovation, d'y mettre en place une nouvelle médiathèque, une salle d'exposition, un espace accueil/boutique et une cafétéria-snack.

A cet effet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte qu'une subvention d'équipement exceptionnelle de 75 000 € soit versée du budget général de la Commune au profit du budget des Fosses d'Enfer. Cette subvention sera imputée au compte 2041412 de la section d'investissement et amortissable sur 15 ans.

Traitement des questions diverses (dans l'attente de l'arrivée de Monsieur GONY, trésorier, pour procéder au vote des budgets et à l'approbation des comptes administratifs)

A/ La Voie Verte

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que les travaux de la Voie Verte commenceront le 20 mars 2017. Une réunion d'information, destinée notamment aux commerçants et aux riverains, est fixée le mardi 7 mars à 15h00 en Mairie.

B/ Bus PMI

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant du Conseil Départemental du Calvados qui présente la mise en place d'un « Bus PMI ». La PMI (Protection Maternelle et Infantile) souhaite proposer aux habitants de Saint-Rémy des consultations mensuelles pour les jeunes enfants (0 à 6 ans) qui présenteraient des retards de langage, de développement ou des difficultés éducatives.

Monsieur le Maire propose de rencontrer le Docteur VILQUE et de lui suggérer de mettre à sa disposition la salle de réunion de l'Agence Poste Communale.

C/ Dossier DUBOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été relancée par le liquidateur concernant l'acquisition du bien. Monsieur le Maire précise qu'il est en attente de son estimation par France Domaines.

D/ Yoga

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de Madame Caroline BOULAN. Celle-ci propose des cours d'Ashtanga Yoga. Monsieur le Maire propose d'organiser une rencontre avec Madame BOULAN pour découvrir davantage son activité.

E/ UAMC

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal d'une réunion d'information organisée par l'Union Amicale des Maires du Calvados sur « la Défense incendie ». Elle aura lieu le vendredi 31 mars 2017 à 10h00 à la salle polyvalente de Ranville. Monsieur Jérôme SOYER annonce qu'il va peut-être pouvoir se libérer pour y assister.

A l'arrivée de Monsieur GONY, trésorier, le Conseil Municipal a pu procéder au vote des budgets et à l'approbation des comptes administratifs :

8/ Approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion 2016 : budget de la commune – Affectation du résultat (Délibération n° 2017/13)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du budget de la commune.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Rémy, au vu du compte administratif 2016 de la commune, adopte les résultats suivants :

Total des dépenses de fonctionnement :	+ 469 258,72 €
Total des recettes de fonctionnement :	+ 634 118,98 €
Total des dépenses d'investissement :	+ 123 391,92 €
Total des recettes d'investissement :	+ 127 717,43 €
Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice :	+ 89 486,68 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	+ 60 186,95 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	+ 164 860,26 €
Résultat d'investissement cumulé :	+ 4 325,51 €

Compte tenu qu'il y a des restes à réaliser d'un montant de 19.500 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter la somme de 15 174,49 € au compte 1068. Cette somme sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement cumulé.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 à l'unanimité.

9/ Approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion 2016 : budget assainissement (Délibération n° 2017/14)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du budget du service assainissement.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Rémy, au vu du compte administratif 2016 du budget du service assainissement, adopte les résultats suivants :

Total des dépenses de fonctionnement :	+ 41 229,87 €
Total des recettes de fonctionnement :	+ 210 384,81 €
Total des dépenses d'investissement :	+ 58 321,38 €
Total des recettes d'investissement :	+ 33 616,84 €
Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice :	- 1 224,93 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 9 498,70 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	+ 169 154,94 €
Résultat d'investissement cumulé :	- 24 704,54 €

Compte tenu qu'il y a des restes à réaliser d'un montant de 60.000 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter la somme de 84 704,54 € au compte 1068. Cette somme sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement cumulé.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 à l'unanimité.

10/ Approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion 2016 : budget zone artisanale (Délibération n° 2017/15)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du budget de la zone artisanale.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Rémy, au vu du compte administratif 2016 du budget de la zone artisanale, adopte les résultats suivants :

Total des dépenses de fonctionnement :	+ 34 904,50 €
Total des recettes de fonctionnement :	+ 58 651,49 €
Total des dépenses d'investissement :	+ 47 309,89 €
Total des recettes d'investissement :	30 721,30 €
Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice :	- 33 902,90 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	+ 26 423,66 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	+ 23 746,99 €
Résultat d'investissement cumulé :	- 16 588,59 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 à l'unanimité.

11/ Approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion 2016 : budget les Fosses d'Enfer (Délibération n° 2017/16)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du budget les Fosses d'Enfer.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Rémy, au vu du compte administratif 2016 du budget les Fosses d'Enfer, adopte les résultats suivants :

Total des dépenses d'investissement :	19 442,00 €
Total des recettes d'investissement :	4 240,00 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 15 202,00 €
Restes à réaliser :	4 191,50 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 à l'unanimité.

12/ Vote des budgets primitifs 2017, budget général, budget assainissement, budget zone artisanale et budget Les Fosses d'Enfer (Délibération n° 2017/17)

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2017 :

Budget général :

Dépenses de la section de fonctionnement :	755 416,95 €
Recettes de la section de fonctionnement :	755 416,95 €
Dépenses de la section d'investissement :	213 450,00 €
RAR	19 500,00 €
Recettes de la section d'investissement :	232 950,00 €

Budget assainissement :

Dépenses de la section de fonctionnement :	124 048,40 €
Recettes de la section de fonctionnement :	124 048,40 €
Dépenses de la section d'investissement :	129 302,54 €
Recettes de la section d'investissement :	129 302,54 €

Budget zone artisanale :

Dépenses de la section de fonctionnement :	112 569,21 €
Recettes de la section de fonctionnement :	112 569,21 €

Dépenses de la section d'investissement :	38 258,59 €
Recettes de la section d'investissement :	38 258,59 €

Budget Les Fosses d'Enfer :

Dépenses de la section d'investissement :	541 500,50 €
RAR	4 191,50 €
Recettes de la section d'investissement :	545 692,00 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, votent les budgets ci-dessus exposés, à l'unanimité.

13/ Demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (Délibération n° 2017/18)

La Commune de Saint-Rémy a vu disparaître son musée « Les Fosses d'Enfer », maison des ressources géologiques de Normandie, qui a fermé ses portes en décembre 2014, après plusieurs années d'activité réduite.

Le Conseil Municipal souhaite apporter un nouveau dynamisme à la Commune de Saint-Rémy en y créant un espace culturel qui répondrait aux besoins et aux motivations de ses habitants et de ses visiteurs. Profitant de la vacance des locaux de l'ancien musée, le projet approuvé par le Conseil Municipal consisterait, après rénovation, à créer une nouvelle médiathèque, une salle d'exposition, un espace accueil/boutique développant ainsi une activité commerciale locale et une cafétéria-snack. Le coût du projet est estimé à 570 490 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme son accord pour réaliser les travaux, il décide de solliciter une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire. Il charge Monsieur le Maire afin qu'il établisse le dossier et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.